

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 517 rendant immédiatement exécutoire la délibération n° 136

n° 517

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 136 du 28 avril 1960 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale autorisant l'inscription au Budget local, exercice 1960, d'un crédit additionnel de soixante-dix millions de francs Djibouti (70 millions F. D.) destiné à la lutte contre le chômage. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.